

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2015

PRESENTS : MMES CAJAT Madeleine, BARBET Claudine, CARRE Marie, GICQUEL Nadine, DESVAUX Anne, VENET Isabelle, DELATTRE Elodie, FENOUILLET Séverine, BOIRE Valérie, MM. SANLIAS Martial, BUREAU Hervé, HANGARD Grégory, COGNET Jean, MATHIAUX Bertrand, MONGEAT Gérard, BISSONNIER Christophe, TORREGROSA Emmanuel.

EXCUSES : Monsieur. GERVAIS Michel, qui a donné procuration à Monsieur SANLIAS Martial,
Monsieur BIDAUD Gilles, qui a donné procuration à Madame FENOUILLET Séverine

ETAT DES REPORTS DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2014

Monsieur le Maire donne connaissance des crédits engagés sur l'exercice 2014 qui seront reportés au Budget 2015 :

BUDGET PRINCIPAL

ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RESTANT A REALISER AU 31 DECEMBRE 2014

ARTICLE/ PROGRAMME	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Article 2315 Prog voirie communale (n°152)	Changement d'un poteau d'incendie rue des petits Prés	1 666.58
	Balisage trottoirs quartier des écoles	2 520
Article 2115 prog acquisitions immobilières (N°167)	Acquisition terrains rue des Ouchons et rue V Larbaud	3 500.00
	Acquisition immeuble place de la liberté	15 000.00
Article 2313 prog bâtiments communaux (n°200)	Fourniture et pose volet roulant MJC	1692.68
	Bardage châssis La Poste	901.88
	Remplacement menuiseries école maternelle	8129.28
	Relevé pour travaux maison école primaire (TAP)	2 280.00
	Programmation-régulation chaudières école primaire	5 595.07
	Sous total : 18 598.91€	
Article 21578 Prog. acquisition de matériel (n° 230) Article 2184	Acquisition de tri flash pour véhicules de voirie	3 453.91
	Acquisition vitrine extérieure école primaire	1 237.20
Article 2315 prog. Aménagement du cimetière (n° 249)	Aménagement du cimetière	7434
Article 2313 prog. Château de Petit de Bois (n° 251)	Aménagements abords logement gardien château Petit Bois	19 000
Article 2313 prog cœur de territoire centre culturel (n°264)	Programme Cœur de territoire centre culturel et Médiathèque Tête de Réseau	15 000
Article 2315 Prog coq chantant (n°270)	Aménagement place du coq chantant	8 300
Article 2111 Hors Opé.	Rétrocession terrain ZA GRAND CHAMPS	16 000.00
TOTAL		111 710.60 €

ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT RESTANT A REALISER AU 31 DECEMBRE 2014

ARTICLES ET PROGRAMME	NATURE DE LA RECETTE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
1323 prog 270	Subvention Contrat Communal aménagement de Bourg	6 200 €
TOTAL		6 200.00€

*

BUDGET ASSAINISSEMENT

ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RESTANT A REALISER AU 31 DECEMBRE 2014

ARTICLE/ PROGRAMME	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Article 2315 programme 19	Assainissement Av G BONNICHON	8 000 €
Article 2315 programme 11	Extension réseau route de Cérilly	3 400 €
TOTAL		11 400 €

ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT RESTANT A REALISER AU 31 DECEMBRE 2014

ARTICLE/ PROGRAMME	NATURE DE LA RECETTE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
--------------------	----------------------	-------------------------

Article 131 programme 19	Assainissement Av G BONNICHON Subvention conseil général Subvention conseil général Subvention agence de l'eau	3 531 6 416 54 553
TOTAL		64 500€

CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX

Le conseil municipal,

Considérant qu'il n'existe à sa connaissance aucun document contractuel autorisant la société de chasse de Cosne d'Allier à utiliser les terrains communaux pour pratiquer la chasse,

Souhaite garder à sa disposition pleine et entière ses terrains communaux,

Et n'autorise donc plus la société de chasse locale à utiliser les terrains communaux pour pratiquer la chasse à compter du 28 février 2015.

Charge Monsieur le maire de prévenir la société de chasse de cette décision.

Vote :

Pour : 15

Abstention : 4

MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC FPS TOWERS

Il est rappelé que la société FPS TOWERS exploite en lieu et place de Bouygues Telecom depuis 2012 le pylône situé dans la zone artisanale de l'Ouche, derrière la scierie.

Une convention lie depuis 2000 l'entreprise et la commune. Il est proposé de mettre à jour cette convention à la marge. En effet la surface mis à disposition (50m²), le montant de la redevance (1 617.51 € en 2014, indexé sur l'ICC T2), la durée de la convention (12 ans reconductible par tacite reconduction) restent inchangés.

Seul un article doit être ajouté, afin de se mettre en conformité avec le décret 2013-1162 du 14.12 2013 relatif au dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques.

Cet article prévoit la possibilité pour tout usager qui en fait la demande qu'un contrôle gratuit et indépendant sur la mesure des ondes électromagnétiques émises par les équipements utilisés dans les réseaux de communication électronique ou par les installations radioélectriques puisse être réalisé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte le principe de mise à jour de la convention exposé, et charge Monsieur le Maire de signer la convention mise à jour.

ADHESION AU RESEAU FREDON/FDGON

Après avoir rappelé l'intérêt d'une adhésion de la commune au réseau FREDON/FDGON, qui apporte notamment son aide à la commune pour désherber mieux et moins,

Le conseil municipal accepte de renouveler son adhésion pour 2015 (tarif pour la commune : 240 €).

Pour extrait conforme,

